Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)

Le Maire

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230331-2023035-DE

2023-035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	~~BARRIER Julien~~	~~BOUCLY Laurette~~
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	~~DE JENLIS Anne~~	~~LEFEUVRE Philippe~~
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
~~PARIZEAU Eric~~	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : M. Philippe Lefeuvre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

Pouvoirs : de M. Philippe Lefeuvre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du budget primitif 2023 qui a été soumis à une première pré-présentation lors du conseil municipal en date du 10 mars 2023, après passage à la commission « finances et ressources » en date du 06 mars 2023.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230331-2023035-DE

Monsieur le Maire présente et commente les derniers ajustements apportés au le BP 2023 de la commune. Celui-ci se présente ainsi :

Fonctionnement

Dépenses: 1 357 486 €	
(011) Charges à caractères générales:	442 760 €
(012) Charges de personnel:	450 000 €
(014)Atténuation de produits:	48 826 €
(65) Charges de gestion courante:	153 525,40 €
(66) Charges financières:	62 802 €
(67) Charges spécifiques:	2 000 €
(68)Dotation aux amortissements:	8 290 €
Opération d'ordre de transfert entre section:	45 945,60 €
Virement vers la section d'Investissement:	143 337 €

Recettes: 1 357 486 €	
(74) Dotations:	418 463 €
(73) Fiscalité:	732 902 €
(70) vente (produits, services):	90 070 €
(75) Produits de gestion courante:	108 951 €
(013) Atténuation de charges:	5 100 €
(77) Produits exceptionnels:	2 000 €

Virement entre section

Investissement

Dépenses: 1 977 267,77 €	
Emprunt et dettes assimilés:	131 633 €
Restes à réaliser 2022:	852 818,34€
Opérations d'Equipement:	759 525,54 €
Report année N-1:	233 260,89 €
Immobilisations corporelles:	15 219 €
Immobilisations incorporelles:	1 475 €

Recettes: 1 977 267,77 €	
Opération d'ordre de transfert entre section:	45 945,60 €
Virement vers la section de fonctionnement	143 337 €
Dotations, fonds divers et réserves:	917 546,17 €
Emprunts et dettes assimilées:	500 000 €
Reste à réaliser 2022:	358 220 €
Immobilisations financières:	12 219 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 1

- **ADOPTE** le budget primitif 2023 de la commune, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de Fonctionnement	
Dépenses	1 357 486,00
Recettes	1 357 486,00
En section d'Investissement	
Dépenses	1 977 267,77
Recettes	1 977 267,77

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES * 53270 *